



Congé de reconversion armée de terre refusé

Par **nessheaven**, le **09/12/2015** à **14:27**

Bonjour,

Actuellement dans l'armée de Terre, je termine mon contrat le 29 février 2016. J'ai débuté mon dossier de reconversion il y a maintenant deux ans. Ma demande d'agrément 4139-3 a été refusée. J'ai ensuite fait la demande d'un congé de reconversion du 1er mars au 30 juin 2016, afin de pouvoir effectuer une PFGE (période de formation gratuite en entreprise). Mon conseiller à la cellule reconversion m'a donné uniquement un modèle de convention et m'a laissé me débrouiller. J'ai trouvé une entreprise avec laquelle j'ai signé la convention et mis en place un plan de formation, puis j'ai poussé tout les documents à mon conseiller. Celui-ci m'informe aujourd'hui le 9 décembre 2015 qu'il n'a toujours rien transmis à la DRHAT, et que pour lui de toute façon mes demandes seront certainement refusées du fait que l'armée est dans une politique de fidélisation et souhaite que je resigne un nouveau contrat de 1 an pour bien préparer ma reconversion, que je prepare déjà depuis 2 ans. J'attend donc à me retrouver au chômage en mars puisque toutes mes demandes ont été refusées, que cela ne sert à rien d'essayer de faire les choses dans les règles puisque même le conseiller de la reconversion me met des batons dans les roues. Vers qui puis-je me tourner pour faire valoir mes droits ? Ais-je au moins des droits en matière de reconversion dans l'armée ?
Merci d'avance,